

Le 21 mars 2007

Analyse du Budget de 2007

Le budget fédéral de 2007 a quelque chose à offrir à presque tout le monde. En ce qui concerne les éléments qui intéressent plus particulièrement les membres du CSIC, le budget prévoit, entre autres, un allègement fiscal pour les petites entreprises, l'affectation d'un financement à la formation et au perfectionnement des compétences, ainsi que des dispositions fiscales qui touchent plus précisément le secteur manufacturier.

Avantage du savoir

« L'un des moyens les plus efficaces de relever ce défi démographique [soit une population vieillissante et un faible taux de croissance de la population active] consiste à maximiser la contribution de la population active actuelle et à accroître la participation des groupes qui sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail, à savoir les nouveaux immigrants, les personnes handicapées, les Canadiens autochtones et les travailleurs âgés. » (Budget de 2007)

Le budget de 2007 prévoit les mesures suivantes :

Transférer 800 millions de dollars additionnels par année, à compter de 2008-2009, aux provinces et territoires, somme qui sera affectée spécifiquement à l'éducation postsecondaire.

Travailler avec les provinces, les territoires, les universités, les collèges, les étudiants et les employeurs afin de rendre des comptes aux Canadiens en présentant des rapports sur les résultats découlant de cet investissement accru, notamment le nombre d'étudiants qui terminent leurs études et les avantages de poursuivre des études postsecondaires.

Renforcer les liens entre les collèges et le secteur privé grâce au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, afin d'appuyer les collaborations en recherche entre les entreprises et les collèges.

Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des ententes bilatérales visant à rendre plus accessible la formation et le perfectionnement des compétences.

Affecter 500 millions de dollars par année, à compter de 2008-2009, aux provinces et territoires, en fonction d'un montant égal par habitant, afin de fournir une formation liée au marché du travail aux personnes qui ne sont pas admissibles à une telle formation en vertu du programme d'assurance-emploi; ces personnes pourront ainsi acquérir les compétences dont elles ont besoin, notamment l'amélioration de l'alphabétisation, la mise à niveau des compétences de base, une aide à la

préparation à l'emploi, des subventions salariales, de la formation en cours d'emploi et le perfectionnement des compétences en milieu de travail.

Affecter la somme additionnelle de 105 millions de dollars au Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, afin d'assurer une formation aux Autochtones et de mener à des emplois durables.

Améliorer le Programme des travailleurs temporaires étrangers en y investissant 50,5 millions de dollars sur deux ans.

Accorder un financement de 13 millions de dollars sur deux ans au bureau de reconnaissance des titres de compétence étrangers, afin de fournir aux candidats à l'immigration à l'étranger et aux nouveaux arrivants des renseignements sur le marché du travail canadien et sur les exigences en matière d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétence.

Avantage entrepreneurial

« La réglementation est devenue si complexe que beaucoup d'entreprises, surtout celles de petite taille, consacrent une bonne partie de leurs ressources à composer avec des règles compliquées et à chercher à s'y retrouver dans un système de réglementation lourd. » (Budget de 2007)

Le budget de 2007 offre les mesures suivantes :

Alléger le fardeau de paperasserie fédérale, imposé aux petites entreprises, selon une approche à deux volets :

-d'ici septembre 2007, tous les ministères et organismes fédéraux chargés de la réglementation dresseront un inventaire des exigences et des obligations imposées aux entreprises,

-d'ici novembre 2008, le fardeau de ces exigences et obligations sera allégé de 20 %.

Alléger le fardeau d'observation des règles fiscales des petites entreprises en réduisant la fréquence de leurs versements d'impôt et de la production de leurs déclarations.

Travailler avec les provinces et les territoires dans le but de réduire les obstacles au commerce intérieur en vue de favoriser la libre circulation des marchandises, des investissements et des travailleurs qualifiés au pays.

Avantage fiscal

« Le secteur canadien de la fabrication et de la transformation contribue dans une grande mesure au bon fonctionnement de notre économie. » (Budget de 2007)

Le budget de 2007 prévoit les mesures suivantes :

Accorder aux entreprises de fabrication et de transformation une déduction pour amortissement accéléré pour les investissements effectués dans les machines et le matériel acquis à compter du 19 mars 2007 et avant 2009, en utilisant le taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de deux ans, après avoir tenu compte de la règle de la demi-année qui traite les actifs comme s'ils avaient été achetés au milieu de l'année.

Augmenter le taux de déduction pour amortissement au titre des bâtiments servant à la fabrication et à la transformation; ce taux s'applique aux actifs admissibles acquis le 19 mars 2007 ou après cette date.

Hausser le taux de déduction pour amortissements de 45 % à 55 % pour les ordinateurs acquis le 19 mars 2007 ou après cette date.

Augmenter de 500 000 \$ à 750 000 \$ l'exonération cumulative des gains en capital pour les propriétaires de petites entreprises; cette hausse s'applique à l'aliénation des biens effectuée à compter du 19 mars 2007.

Inciter les travailleurs plus âgés à demeurer sur le marché du travail en autorisant la retraite progressive. À compter de 2008, un employeur pourra verser à la fois une rente partielle à un salarié de 55 ans ou plus tout en permettant à ce salarié d'accumuler des prestations de retraite.

Pour avoir accès aux documents complets du budget, cliquez ici www.fin.gc.ca/